



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-quatre, le 15 octobre 2024 à 15h30**

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 octobre 2024**

### **PRESENTS :**

Alain BATTAGLINI	1 <sup>er</sup> adjoint
Sébastien BOVERO	Conseiller municipal
André GUIGUES	2 <sup>ème</sup> adjoint
Denise GUIGUES	Maire
Alina ORANGE	Conseillère municipale
Julien PAULET	Conseiller municipal
Gilles PERRIER	Conseiller municipal

### **ABSENTS :**

Michel BLAIN	3 <sup>ème</sup> adjoint
Damien FIROUD	Conseiller municipal
Chantal ROGER-ROBERT	Conseillère municipale

**Nombre de conseillers en exercice : 10**

**Présents : 7**

**Votants : 7**

### **N° 35/2024 – VENTE MAISON DES LACS**

En complément de la délibération n°26/2024 du 19 Juillet 2024 concernant l'approbation par les élus de la proposition d'achat de la maison des lacs par Monsieur Michel BLAIN pour un prix de 400 000€ nets vendeur.

Madame Le Maire souhaite apporter les précisions suivantes :

La vente du bien comprend :

- Un bâtiment principal datant de 1987 de 370 m2 comprenant 15 pièces dont 13 chambres (avec ou sans sanitaires individuels) réparties entre le RDC et le 1<sup>er</sup> étage, une cuisine équipée, une salle de restauration, 2 blocs sanitaires répartis au RDC et au 1<sup>er</sup> étage et une buanderie
- Un terrain d'une superficie de 1042 m2
- Des biens mobiliers divers (meubles et équipements)

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'ensemble du bien est vendu en l'état et ne subira aucuns travaux au préalable de la vente.

Le compromis de vente doit être signé avant le 15 novembre 2024, le bien sera remis en vente dans le cas contraire.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

**APPROUVE** Les précisions apportées par Madame Le Maire quant à la vente du bien communal.

**AUTORISE** Madame le Maire à saisir le notaire de la commune situé à Trans en Provence, « Maître Géraldine MICHEL et Stanislas MAGIS, notaire associés » aux fins d'établir un cahier des charges en vue de rédiger une promesse d'achat à souscrire par l'acquéreur.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires liés à la vente de ce terrain au prix de 400 000 € TTC (prix net vendeur) ou à déléguer sa signature à l'un de ses adjoints en cas d'absence.

**CHARGE** Madame le Maire de faire le nécessaire

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON  
Les jours, mois et ans susdits  
Le Maire,  
Denise GUGUES

